

nut à son avènement au Trône l'irrégularité de ce procédé, en revoquant un ordre semblable, qu'avoit donné le feu Empereur Pierre III. A présent son Ministre, le Sr. Simolin, étend le sequestre non-seulement sur les revenus des Caisses & Fermes Ducales, mais encore sur les Archives, les Magazins de bois & de fourages, les Menageries, & les substances les plus nécessaires. Cette violence s'exerce par les voyes militaires dans une Province feudataire du Roi & de la République de Pologne, aujourd'hui amis & alliés de la Russie, & contre un Prince Royal légitimement investi de ce Fief, en conséquence des Déclarations, des instances, & des Actes formels de la Russie même, sous le regne de la feüe Impératrice Elisabeth. Qu'en penser ! mais telles se présentent des affaires dans ce siècle. La démarche du Ministre Russe à *Mittau* se soutient par des Bataillons armés & des Cosaques de l'Impératrice qui ont marché vers la *Courlande* de la *Vistule* & de la *Prusse-Brandebourgeoise* où ils étoient restés. Ces troupes retournent à la vérité en *Russie*, mais pour appuyer le sequestre, elles ont eu l'ordre de passer par la *Courlande*, sous le commandement du Général de *Weyakoff*, & de s'y arrêter. Du reste, tous les magasins qui restoient aux Russes dans les deux *Prusses* Royale & Ducale, sont vendus & même livrés. Leur artillerie de *Pillau* a aussi été embarquée pour *Petersbourg*.

Le fils du Duc Ernest-Jean de Biren, que l'Impératrice veut avoir en possession de la *Courlande* & du *Semigalle*, dont il avoit été dépossédé, a été présent à *Mittau* à l'opposition du sequestre que Mr. de Simolin a jetté sur les revenus domaniaux de ces Duchés. Quant à lui Ernest-
Jean